



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 03 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du mercredi 22 juin 2022 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Yvan Burnier, Président

Sont présents : A l'appel :
26 membres présents sur 31 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, MM. Gérald Dumusc et Fabio Lecci, Municipaux

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 02 du 9 décembre 2021
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 05 / 2021 – 2026 : installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège
8. Préavis no 06 / 2021 – 2026 : demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2021
9. Préavis no 07 / 2021 – 2026 : demande d'un crédit complémentaire au préavis no 44 / 2016 - 2021 Rénovation du jardin d'enfants dit « Petit parc » - 2ème partie
10. Préavis no 08 / 2021 – 2026 : demande d'un crédit complémentaire au préavis no 28 / 2016 - 2021 Archivage des documents communaux – organisation, tri et élimination
11. Préavis no 09 / 2021 – 2026 : rapport de gestion et des comptes pour l'année 2021
12. Rapports des délégations et représentations
13. Election du/de la président/e
Election du/de la vice-président/e
Election des scrutateurs et des suppléants/tes du bureau
Nomination dans diverses commissions
14. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Burnier, Président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité, ainsi que la boursière Mme Christine von Siebenthal et remercie chacun pour sa présence. Mme Carine Deladoey et M. Pierre Henri Légeret sont excusés.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

M. Florian Dutoit qui a été président du Conseil général pour la législature 2016-2021 nous a quittés en mai dernier. Le Président demande à l'Assemblée de se lever pour une minute de silence en sa mémoire.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 26 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mmes Karin Boismoreau, Khrystyna Mytsak, MM. Christian Chatelan et Christophe Roumier.

M. Haxhi Hajdari est absent.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 26 membres avec le Président, soit 25 votes à main levée et 26 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 02 de la séance du 9 décembre 2021

Le procès-verbal est adopté par 25 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présenté.

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

4. Admissions – démissions

Nous avons trois admissions : Mmes Sheen Khurdi, Silvija Tileva et M. Frédéric Rapin.

L'Assemblée prend note de la démission de Mme Marlène Cavin au 31 mai 2022 pour départ de la Commune.

L'Assemblée est maintenant composée de 29 membres avec le Président, soit 28 votes à main levée et 29 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président communique plusieurs informations.

➤ *Archives du Conseil général :*

Les archives du Conseil général ont été traitées entre mars et avril. Elles ont rejoint les archives de l'administration dans les compactus. Il est à noter qu'un livre manuscrit des procès-verbaux des années 1989 à 1993 est manquant à ce jour.

➤ *Sortie du Conseil général au FunPlanet :*

Le Président remercie les participants qui sont venus nombreux à la sortie du Conseil général au FunPlanet du samedi 4 juin 2022.

➤ *Formation pour les conseillers :*

La formation présentée par Mme Amélie Ramoni-Perret de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) s'est déroulée le 13 juin à la salle de L'arennaz. Onze membres étaient présents.

6. Communications municipales

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

➤ *Excusé.*

Mme Carine Deladoey, Municipale

➤ *Excusée.*

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Le jardin d'enfant « Petit parc » :*

Les travaux sont enfin terminés. Il est déjà bien utilisé et apprécié. La pousse du gazon a retardé son ouverture après les vacances de Pâques. Il est à relever qu'un physiothérapeute, spécialiste dans le développement de l'enfant, a félicité la Municipalité dans ses choix de jeux, ainsi que de leur diversité pour le développement de l'enfant quel que soit son âge.

➤ *Route du village :*

Les travaux se déroulent selon le planning. Le programme est très serré afin de pouvoir poser l'enrobé de la route pendant les vacances scolaires. Une fermeture de deux semaines est prévue entre le 11 et le 25 juillet.

Il est relevé qu'il n'y a pas de grosse surprise à ce jour. Par contre, il y aura des augmentations sur les matériaux en raison de la situation géopolitique actuelle.

Les perturbations n'ont pas été trop importantes pour l'instant. Des solutions sont trouvées avec le contremaître au fur et à mesure. Il est clair qu'il est difficile d'atténuer le bruit des machines et la poussière occasionnée. Il remercie les habitants pour leur compréhension.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Le social :*

Le projet pour une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) à Rennaz a été abandonné en raison des coûts trop élevés avec l'Espace Santé. Une nouvelle idée sera proposée dans une autre commune dans les prochains mois.

➤ *ASPIHL (association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac) :*

La création de nouvelles classes à côté de l'Espace Santé a été refusée par l'hôpital qui ne souhaite pas concéder ce terrain. Un nouveau projet doit être mis sur pied.

➤ *Inauguration de la place de jeux "Petit Parc" :*

L'inauguration est prévue le samedi 10 septembre 2022. La Commission d'animations proposera à cette occasion une soirée cinéma en plein air.

➤ *Fête au village 2023 :*

C'est au tour de la Commune de Rennaz d'organiser la fête au village en 2023. Un comité d'organisation doit être désigné. Les volontaires sont les bienvenus.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

Mme Muriel Ferrara transmet plusieurs informations au nom de Mme Carine Deladoey qui est excusée.

➤ *Police des constructions :*

La Municipalité a délivré six permis de construire et six permis d'habiter ou d'utiliser. Il y a eu 8 ouvertures de nouveaux dossiers et 5 mises à l'enquête.

➤ *Les déchets :*

Depuis le changement de transporteur en début d'année, une économie d'environ CHF 3'500.— a été réalisée jusqu'à fin mai.

Un rappel a été fait par écrit auprès du transporteur pour qu'il ne passe pas relever les containers entre 12h00 et 13h00.

Depuis mars 2022, il y a une reprise du papier au prix de CHF 60.— la tonne.

➤ *Les forêts :*

Ce printemps, les employés communaux ont remis des copeaux à l'Arborétum du Marais-Rond. La deuxième partie du sentier a été complétée avec de nouvelles plantations. Des nouvelles essences indigènes ont été soigneusement choisies en collaboration avec le Groupement forestier des Agittes. En mars, le lieu a été inauguré avec la classe de 5P de Rennaz qui a participé activement à la signalétique des arbres. Un arbre leur est même dédié.

➤ *Les plantes néophytes :*

Une action « haie vivante » sera mise en route fin 2022, début 2023. Elle consistera à subventionner les communes du Canton, ainsi que les particuliers qui désirent participer activement à la lutte contre les plantes qui sont répertoriées sur la liste noire de la Confédération.

Un courrier sera envoyé aux propriétaires qui possèdent des haies de lauriers cerise pour les encourager à leur arrachage. Le subside sera accordé aux participants sur inscription.

➤ *M. Florian Dutoit, ancien Président :*

Elle rend hommage à notre regretté ancien président. Il laisse un grand vide, tant par son intelligence, sa vivacité d'esprit, sa disponibilité et sa gentillesse.

➤ *Site internet www.rennaz.ch :*

Le site internet de la commune a été complètement relooké. Ce changement a été obligatoire, car il n'y avait plus la possibilité de mise à jour avec l'ancien. En matière de programmation, il avait atteint ses limites. Comme nouveauté, il y a la possibilité de télécharger une application qui s'appelle OIOI Web. Celle-ci permet de recevoir une notification lorsqu'il y a une information ou une mise à l'enquête dans la Commune. Le but étant qu'à plus ou moins long terme, les tout-ménages papier disparaissent et que le plus grand nombre de personnes reçoivent les informations directement sur leur smartphone.

➤ *Préposés RLVCR (règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière) :*

Certains employés communaux ont suivi le cours sur la RLVCR afin de pouvoir mettre des amendes de parcage sur la Commune. En réponse à des remarques comme quoi le nouveau règlement de parcage n'est pas respecté, il faut savoir qu'à ce jour, nous avons amendé plus d'une septantaine de véhicules depuis début janvier.

➤ *ASP – agent de sécurité public :*

Une discussion est toujours en cours avec les communes d'Yverne et de Roche pour engager un ASP entre les 3 communes. C'est assez difficile car la forme juridique pour l'engager n'est pas définie. Plusieurs points sont encore à régler.

➤ *Plan d'affectation (PA) :*

Le dossier n'a pas encore avancé. En début d'année, un préavis négatif du Canton a été reçu. La Municipalité a voulu essayer de sauver une parcelle du côté du Marais-Rond en modifiant sa forme qui est pour l'instant en long.

Il faut également régler le problème de la zone de la Jonnaire et de ses routes. Les routes appartiennent aux propriétaires, mais c'est la Commune qui les entretient. Le parcage est une catastrophe, car il n'est pas possible d'amender. Une convention a été proposée aux propriétaires des terrains pour qu'ils cèdent la route, mais sans perdre leur droit à bâtir. Certains propriétaires ne sont pas d'accord pour l'instant.

Le quartier de Praz-Riond doit également intégrer ce nouveau PA avec le risque que les résidents fassent recours.

Lors du prochain Conseil, la Municipalité va proposer un préavis complémentaire au préavis no 15/2016-2021 « demande de crédit extrabudgétaire pour l'étude de la révision du plan général d'affectation PA et du règlement de la police des constructions » daté du 4 décembre 2017 d'un montant de CHF 207'000.00. En effet, ce préavis va être dépassé car plusieurs éléments ont été rajoutés à ce PA. Il faut également savoir que le Canton nous oblige à réviser les plans d'affectation tous les 15 ans.

7. Préavis no 05 / 2021 – 2026 : installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée : pour la commission ad hoc, rapporteur M. Dominique Weber, pour la Commission de gestion et des finances, rapporteur Mme Nicole Cosandey et pour le rapport de minorité de la Commission de gestion et des finances, rapporteur Mme Stéphanie Luneau.

Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Le Président donne la parole à la Syndique.

Mme Muriel Ferrara est étonnée d'entendre le rapport de la commission ad hoc. Elle parle de pertinence de projet énergétique. La Municipalité aurait souhaité être entendue sur ce dossier. A son avis la Commission a plutôt fait de l'ingérence, plutôt que de répondre à une simple question : « Faut-il mettre des panneaux photovoltaïques sur le collège ? » La Commission demande dans un premier temps de faire une étude générale, en un mot « attendre ». Pour une fois que la Municipalité était pro-active ! Si comme annoncé, un manque d'électricité est présumé pour 2025, alors à ce moment-là qu'allons-nous proposer à nos élèves ?

Une école, tout comme les industries, est un bâtiment propice à l'autoconsommation car il est occupé la journée quand les panneaux ont le meilleur rendement. En général, des panneaux solaires sont amortis entre 8 à 12 ans. Sans compter la hausse de l'électricité prévue cet automne, entre 30 et 60 %. Ce qui ne ferait que diminuer le temps d'amortissement.

Pour rappel, la Confédération a annoncé une neutralité carbone pour 2050. Ce qui signifie que pour l'instant elle est dans une mouvance incitative pour pousser à passer aux énergies renouvelables. Elle distribue des subsides car elle en a encore les moyens. Avec ce projet, toutes les communes devront avoir un plan énergétique. Une directive claire du Canton est attendue afin de savoir dans quelle direction se diriger pour la suite. Dans le cadre de l'Agglomération Rivelac, il faut mettre dans le plan directeur intercommunal (PDI de 5^{ème} génération) un volet énergétique, comme l'exige la Confédération. Ce qui permettra le cas échéant de toucher des subsides.

La Commission parle également de « cité de l'énergie ». Elle a pris contact avec un municipal de la région dont la commune est labélisée « cité de l'énergie ». Le processus coûte extrêmement cher, comme tous les labels. Il le lui a déconseillé comme Rennaz est une petite commune. Pour pouvoir garder ce label, il faudrait engager un délégué à l'énergie.

La question qu'il faut se poser c'est faut-il encore attendre au vu de l'augmentation du prix de l'électricité annoncé et des informations qui nous sont données quant à un manque d'électricité prévu dès 2025 ou faut-il être pro-actif et donner l'exemple en posant une première pierre à l'édifice d'une transition énergétique en installant des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège ? La Municipalité a privilégié l'action immédiate tout en ayant à l'esprit qu'une étude ciblée devra être envisagée.

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

En premier, M. Olivier Pautrel nous fait part d'une remarque. Pour lui, la Municipalité commence dans cette voie et ne s'arrête pas. Ensuite, il demande des précisions comptables sur plusieurs éléments relevés dans les rapports des commissions sur les frais et l'onduleur.

Tout d'abord, M. Gérald Dumusc s'excuse car le montant pour l'échafaudage a été mis à deux reprises dans le prix du projet. Il précise que des imprévus pour CHF 2'000.— ont été rajoutés pour faire face à une augmentation supposée du coût des panneaux. Dans les CHF 19'033.— est compris l'achat d'un onduleur la 14^{ème} année. L'argent est mis de côté pour cet achat futur.

La Syndique précise qu'on ne sait pas si l'onduleur devra être changé dans 14 ans. C'est une moyenne. Il n'est pas possible d'anticiper le montant. En temps voulu, la Municipalité reviendra avec une proposition de budget ou un nouveau préavis.

En réponse à Mme Arlette Borloz qui demande si une étude plus étendue a été réfléchi pour la pose de panneaux sur d'autres bâtiments, la Syndique confirme que l'étude a été faite dans son entier avec la collaboration de M. RoCHAT et qu'il n'y a pas d'autres bâtiments où installer des panneaux. La Maison de Commune et le Lavoir ne peuvent en accueillir en raison des « velux » qui y sont installés.

Pour M. Olivier Pautrel, un investissement, c'est s'engager soit par du temps, de l'action ou de l'argent. Il relève la perte de CHF 10'000.— entre l'investissement et le rendement. Pour lui, ce n'est pas grand-chose par rapport au nombre d'année. Il pense qu'il faut agir maintenant. Il approuve le projet, car le temps presse.

Mme Sarah Borne fait une remarque sur le rapport de la commission ad-hoc. Elle trouve qu'il y a une incohérence. D'un côté, la Municipalité est critiquée de faire un pas en avant. Et de l'autre, elle devrait mettre en place une commission pour la gestion de l'énergie. Pour Mme Sarah Borne, l'un n'empêche pas l'autre, il faut commencer quelque part. Elle approuve le projet.

M. Bernard Teissl soutient le préavis et le rapport de minorité. Il calcule que cette somme de CHF 10'000.— sur 25 ans correspondant à environ 46ct par habitant par année. Ce n'est pas énorme. Il lui paraît essentiel de mettre une première pierre à l'édifice. Il pense que dans la situation actuelle où l'on se trouve par rapport aux matériaux qui sont de plus en plus difficiles à obtenir, il faut se lancer. L'investissement est petit pour une commune.

M. Gérald Dumusc répond à la Commission ad-hoc par rapport à l'effort de la Municipalité sur la transition énergétique. Il y a longtemps qu'elle a commencé. Dans le cadre du Syndicat des Fourches, ils ont fait venir le chauffage à distance jusqu'aux Fourches, puis à l'hôpital et maintenant à l'orée du village. Pour le projet de la traversée du village, une étude a été faite pour une extension. La Municipalité souhaite trouver des solutions pour alimenter le village avec le chauffage à distance pour des nouveaux consommateurs. La caserne du SDIS a été équipée de panneaux photovoltaïques. La Municipalité a aussi étudié pour revendre le surplus, mais le transport coûte trop cher pour l'instant. La Municipalité est vraiment sensible à la situation sur l'énergie et y réfléchit intensément.

M. Dominique Weber précise que la Commission ad-hoc s'est enthousiasmé pour le projet dans un premier temps. Ils étaient pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le collège. Toutefois, en analysant les chiffres, il a été constaté que ce n'était pas profitable pour la communauté. C'est pourquoi, la Commission ad-hoc a choisi de rejeter le projet en raison de ce déficit. Le montant est certes faible, mais le sujet est risqué. La tâche d'une commission est de gérer les biens communaux. Le projet pourrait être bien si la surface de panneaux pouvait être augmenté. M. Dominique Weber propose à l'Assemblée de couvrir les places de parc au Chemin du Levant, de prolonger par un couvert sur la cour de l'école et l'Eco-point, ce qui augmenterait la surface de 500 m2. Dans ces conditions, l'installation serait certainement bien plus bénéficiaire et profitable à la communauté.

Mme Muriel Ferrara, Syndique répond d'abord que la collectivité publique n'est pas toujours là pour faire des bénéfices, mais également pour montrer l'exemple. Ensuite, elle explique qu'il y a des projets à définir dans le futur, dont un collège avec 9 classes et une salle de gym à Rennaz. Pour l'instant, il n'est pas possible d'envisager la proposition de M. Dominique Weber. Elle relance que le débat du jour est de savoir si on installe des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège, ou pas.

L'Assemblée prend note de l'arrivée de Mme Khrystyna Mytsak qui s'excuse pour son retard.

L'Assemblée est maintenant composée de 30 membres avec le Président, soit 29 votes à main levée et 30 votes à bulletin secret.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 05 / 2021-2026 ;
- **ouï** les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet et le rapport de minorité ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du Collège ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 70'000.00 ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement par un montant annuel de CHF 7'000.00 durant 10 ans par prélèvement sur le compte 9282.00 « Etudes et investissements futurs ».

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à **main levée 20 oui, 7 non et 2 abstentions, tel que présentées.**

8. Préavis no 06 / 2021 – 2026 : demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2021

En accord avec la Commission de gestion et finances, le Président propose la lecture des conclusions du rapport. L'Assemblée accepte à **main levée à 28 oui, 0 non et 1 abstention.**

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Arlette Borloz. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 06 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 74'120.-- pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement 2021.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée 28 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présentées.

9. Préavis no 07 / 2021 – 2026 : demande d'un crédit complémentaire au préavis no 44 / 2016 - 2021 Rénovation du jardin d'enfants dit « Petit parc » - 2ème partie

Selon le point 8 de l'ordre du jour, la lecture des conclusions du rapport a été acceptée à main levée à 28 oui, 0 non et 1 abstention.

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Stéphanie Luneau. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

M. Dominique Weber fait une remarque quant au fait d'avoir réalisé les travaux en deux étapes. Il trouve que c'est fort dommage. Si tout avait été exécuté en une fois, il n'y aurait pas eu un renchérissement des matériaux et de devoir payer deux fois les mises en chantier.

En réponse à la deuxième remarque de M. Dominique Weber par rapport à la palissade anti-bruit, M. Gérald Dumusc explique qu'un compromis devait être trouvé avec les voisins pour réaliser cette séparation. Il souligne que le plus joli côté de la paroi se trouve vers le jardin d'enfants.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 07 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 24'800.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires au préavis No 44/2016-2021 Rénovation du jardin d'enfants dit "Petit parc" 2ème partie.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée 28 oui, 1 non et 0 abstention, tel que présentées.

10. Préavis no 08 / 2021 – 2026 : demande d'un crédit complémentaire au préavis no 28 / 2016 - 2021 Archivage des documents communaux – organisation, tri et élimination

Selon le point 8 de l'ordre du jour, la lecture des conclusions du rapport a été acceptée à main levée à 28 oui, 0 non et 1 abstention.

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Régine Bernet. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 08 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 7'565.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires au préavis No 28/2016-2021 Archivage des documents communaux – organisation, tri et élimination.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée 28 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présentées.

La Syndique s'excuse auprès de la Commission de gestion et des finances pour le nombre de préavis liés aux crédits complémentaires. Elle remercie les membres de la Commission pour leur travail et les félicite pour leurs rapports.

11. Préavis no 09 / 2021 – 2026 : rapport de gestion et des comptes pour l'année 2021

Selon le point 8 de l'ordre du jour, la lecture des conclusions du rapport a été acceptée à main levée à 28 oui, 0 non et 1 abstention.

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Le rapport dans son intégralité a été distribué par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Le Président passe en revue le budget position après position. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, au point nommé.

Point 11.301 : traitement du personnel

M. Olivier Pautrel demande en quoi consiste le travail administratif des employés de voirie.

Mme Muriel Ferrara répond que les employés doivent remplir un carnet journalier de ce qu'ils font, pour ensuite dispatcher les heures selon les secteurs dans les bons comptes.

Point 11.318.3 : honoraires et frais d'études

M. Michel Mingard souhaite savoir si les frais du plan d'affectation sont passés dans ce compte, la Syndique et la Boursière expliquent que ces frais sont liés au préavis no 15/2016-2021. Les montants sont passés dans le compte 9141.15 « Crédit d'étude pour la révision du PGA - P.15/2016-2021 » qui est encore ouvert dans le bilan.

Point 21.400.4 : impôt des frontaliers

M. Michel Mingard a envoyé trois questions à la Municipalité :

- Comment se prélèvent et se répartissent ces impôts ?
- Quelle est la garantie de pérennité pour l'encaissement de ces impôts pour la Commune ?
- Doit-on attendre une diminution ou une augmentation de ce montant ?

Mme Muriel Ferrara répond :

- Le Canton demande en début d'année une liste des employés frontaliers par entreprise. Cette liste est contrôlée par le Canton, par rapport aux attestations fiscales. Les frontaliers doivent par l'intermédiaire de l'employeur envoyer une attestation fiscale française de leur domicile, nécessaire pour la revendication. Le Canton encaisse ensuite le montant directement et redistribue selon un calcul.
- La pérennité dépend des accords transfrontaliers.
- Une augmentation est constatée pour cette année. Cela dépendra de la masse salariale des frontaliers. Pour 2021, la Commune devrait toucher environ un million.

En réponse à M. Dominique Weber, Mme Muriel Ferrara répond qu'un tiers du montant de cet impôt repart dans la péréquation. Une réserve doit être faite pour l'année.

Point 45 : ordures ménagères

M. Olivier Pautrel est à chaque fois effrayé des incivilités à l'Eco-point. Il se demande si les personnes lisent les panneaux. Il pose la question s'il est vrai que tous les matins les employés de la voirie doivent aller contrôler.

M. Gérald Dumusc répond que c'est déplorable. Un contrôle journalier est en effet effectué. Lors de la mise en fonction des caméras, il y avait eu une légère amélioration. Malheureusement, les personnes trouvent d'autres moyens pour tricher. Il est difficile de reconnaître quelqu'un si elle porte un capuchon ou une casquette. Le gros problème, c'est que 80% des déchets qui sont déposés hors container, sont de la matière plastique qui ne coûte pas chère. Ce problème n'est pas « propre » à notre Commune. C'est récurrent dans toutes les communes.

Il précise que quand un sac est déposé en dehors d'un Molok ou d'un container, il est ouvert par des personnes assermentées. Si une preuve est découverte, un avertissement ou une convocation pour une audition est ensuite envoyée à la personne suspectée.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 09 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2021.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, tel que présentées.

12. Rapports des délégations et représentations

Le Président rappelle que selon l'article 105 du règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire régulièrement un rapport au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

Les rapports suivants sont présentés. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance, sauf celui de l'ASPIHL qui a été distribué pendant la séance.

ASPIHL - Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac :

La lecture du rapport est entendue par M. Sunil Khurdi.

EPUDEHL - Association intercommunales d'Épuration et de distribution d'Eau du Haut-Lac :

La lecture du rapport est entendue par Mme Jessica Riedi-Savoyen.

Groupement forestier des Aqittes (GFA) :

En l'absence de M. Christophe Roumier, délégué, le Président fait lecture du rapport.

ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :

La lecture du rapport est entendue par Mme Sarah Bornet.

13. Election du/de la président/e Election du/de la vice-président/e Election des scrutateurs et des suppléants/tes du bureau Nomination dans diverses commissions

Election du président :

A la présidence est proposé M. Yvan Burnier.

Il est réélu **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2022 au 30.06.2023.

Election du vice-président :

A la vice-présidence est proposé M. Dominique Weber.

Ils sont réélus **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2022 au 30.06.2023.

Elections des scrutateurs :

Les scrutateurs sont réélus **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2022 au 30.06.2023 :

Scrutateur :	Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja
Scrutateur :	Mme Suzana Tileva
Suppléante :	Mme Ruby Bakshi Khurdi
Suppléante :	Mme Karin Boismoreau

• Commissions permanentes

Commission de gestion et des finances :

La Commission est actuellement composée de :

1er membre :	Mme Nicole Cosandey
Membre :	Mme Régine Bernet
Membre :	Mme Arlette Borloz
Membre :	Mme Karin Boismoreau
Membre :	Mme Stéphanie Luneau
Suppléant :	M. Christophe Roumier

Commission d'animations :

1er membre :	Mme Khrystyna Mytsak
Membre :	M. Christophe Roumier
Membre :	Mme Suzana Tileva
Membre :	Mme Ruby Bakshi Khurdi
Membre :	Mme Sarah Bornet
Suppléante :	Mme Silvija Tileva
Suppléante :	Mme Sheen Khurdi

Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique :

1er membre :	M. Sunil Khurdi
Membre :	M. Christian Chatelan
Membre :	Mme Jessica Riedi-Savoyen
Suppléant :	M. Patrice Dumusc

Les commissions et les représentations ci-dessous sont reconduites comme suit :

- **Représentation dans les associations ou commissions intercommunales**

Nomination au Conseil intercommunal de l'ASPIHL - Association scolaire et parascolaire du Haut-Lac :

Sont nommés pour la délégation variable :

1. Délégué : M. Dominique Weber
2. Délégué : M. Sunil Khurdi

Nomination au Conseil intercommunal d'EPUDEHL - Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac :

Sont nommés pour la délégation variable :

1. Délégué : M. Christian Chatelan
2. Délégué : M. Christophe Roumier
3. Déléguée : Mme Jessica Riedi-Savoyen

Nomination au Groupement forestier des Agittes :

Est nommé :

1. Délégué : M. Christophe Roumier

Nomination au Conseil intercommunal de l'ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :

Est nommée pour la délégation variable :

1. Déléguée : Mme Sarah Bornet

Nomination à la Commission consultative du feu du service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) du Haut-Lac :

Est nommé :

1. Délégué : M. Bernard Teissl

Nomination à la Commission de gestion intercommunale des écoles (Etablissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac) :

Est nommée :

1. Déléguée : Mme Régine Bernet

- **Commissions ponctuelles (ad hoc)**

Une seule commission ponctuelle (ad hoc) a été nommée pour cette année législative : la Commission pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège, qui a statué pour cette séance.

- **Commissions municipales**

Les commissions municipales sont nommées par la Municipalité et se composent comme suit :

Commission de naturalisation

Membre : Mme Catherine Fankhauser
Membre : M. Dominique Weber
Municipal : M. Pierre Henri Légeret

Commission de salubrité publique :

1^{er} membre : M. Ludovic Angéloz
Membre : Mme Stéphanie Luneau
Membre : M. Claude Fankhauser (hors Conseil)

Municipal : M. Fabio Lecci
Médecin : Dr. Blaise Ingold

Commission de taxe de séjour

1^{er} membre : Mme Valérie Légeret
Membre : Mme Evelyne Lüthi
Membre : M. Olivier Pautrel

Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

Délégué : M. Michel Mingard
Membre : Mme Corinne Rey (hors Conseil)

14. Divers et propositions individuelles

Projet de salles de classe à Rennaz, Mme Arlette Borloz

En réponse à Mme Arlette Borloz, M. Fabio Lecci répond que l'agrandissement du collège ou la création de nouvelles classes seront financés par l'ASPIHL. Le projet prévu à côté de l'Espace Santé ne pouvant pas se faire, il faut trouver une autre alternative. L'association doit travailler sur de nouvelles possibilités.

Achat d'un vélo électrique, Mme Jessica Riedi-Savoyen

Au nom de M. Christian Chatelan, Mme Jessica Riedi-Savoyen demande si une subvention est envisageable à Rennaz pour l'achat d'un vélo électrique.

Mme Muriel Ferrara explique que pour l'instant la Commune n'offre pas de subvention. Pour trouver des fonds, il faut savoir de quelle façon on va les financer. Certaines communes augmentent le kWh des factures d'électricité des administrés. Une commission devra plancher sur le sujet.

Envoi des préavis, M. Dominique Weber

M. Dominique Weber trouve que les membres du Conseil général devraient recevoir les préavis en même temps que la Commission en charge d'étudier le sujet.

Le bureau va réfléchir à la proposition.

Commission d'animations, Mme Sarah Bernet

Une séance cinéma en plein air sera organisée au village le 10 septembre 2022 sur le terrain entre la Maison de commune et l'école.

L'action « coup de balai » n'a pas pu avoir lieu cette année. Un projet sera proposé en 2023.

Hauteur du « tas de cailloux », Mme Régine Bernet

Mme Régine Bernet demande s'il existe un règlement sur la hauteur des tas de cailloux dans un chantier et sur le temps pour réaliser les travaux.

Mme Muriel Ferrara répond que quand le permis de construire a été délivré, il n'y a pas de limite de durée, dès le commencement des travaux. Le tas de cailloux est lié à la démolition. Il est provisoire.

Application OI/OI Web, Mme Jessica Riedi-Savoyen

Mme Jessica Riedi-Savoyen trouve l'application très utile et efficace.

Arborétum, Mme Nicole Cosandey

En réponse à Mme Nicole Cosandey, Mme Muriel Ferrara répond que c'est un lieu public qui est mis à disposition gratuitement. Il n'y a pas d'inscription à faire pour l'utilisation de la grillade.

La Syndique souhaite un bel été à tous et remercie la secrétaire du Conseil général pour son travail.

M. Yvan Burnier remercie l'Assemblée et souhaite à chacun une belle saison estivale.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h30.

Au nom du Conseil général



Le Président
Yvan Burnier

La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 6 septembre 2022